

POSITIONNER MA DESTINATION COMME « TERRITOIRE VÉLO »

Cibles : collectivités

Le vélo est en plein essor en France et les profils de clientèles évoluent tout comme les formes de pratiques (vélo/VTT électrique, itinérances). Plus qu'un loisir, le vélo est devenu un moyen de transport aux diverses vertus (préservation de l'environnement, bien-être humain, intermodalité) tant pour se déplacer au quotidien (travail ou loisirs) que pour le séjour touristique (voyage à vélo ou pratique du vélo sur son lieu de vacances).

L'enjeu des collectivités est donc de proposer des aménagements sécurisés, des services adaptés et de valoriser des prestations liées au vélo sur leur territoire pour :

- Développer leur clientèle cyclotouristique
- Augmenter la visibilité de leur offre
- S'engager dans une démarche porteuse pour l'avenir (mobilités douces)
- Répondre aux attentes des habitants et des salariés

C'est dans cet objectif que le label « Territoire Vélo » a été déployé : récompenser l'implication des territoires dans le développement et la promotion de la thématique « vélo ».

Toute collectivité (communes et EPCI à fiscalité propre) compétente en matière de promotion touristique et en matière de déplacements/d'aménagements est éligible au label Territoire Vélo. Le réseau compte une quarantaine de collectivités sur le territoire national.

Objectifs

- Obtenir un label qui récompense l'implication de mon territoire dans le développement et la promotion de la thématique vélo

Contenu de l'accompagnement

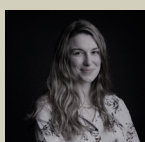
- Visite de terrain et conseils
- Échanges avec la Fédération Française de Cyclotourisme
- Accompagnement au montage de dossier
- Conseils sur la promotion suite à l'obtention du label

Coût

TARIF

200€

Contact



Cécile TOMASSI

Fonction : itinérance douce, tourisme fluvial et loisirs actifs
02.32.62.84.37 - cecile.tomassi@eure-tourisme.fr